

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

2024-32CA AIDE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Il est rappelé que seule la **date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte** et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire. Il est donc fortement recommandé au **soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.**

La remise d'une offre papier n'est pas autorisée.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2024-32CA AIDE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	14
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 - Transmission électronique	Erreur ! Signet non défini.
6.2 - Transmission sous support papier	Erreur ! Signet non défini.
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires	25
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	25
8.2 - Procédures de recours.....	25

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
2024-32CA AIDE A L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Recherche de fuites sur réseau AEP
02	Autosurveillance des stations d'épuration
03	Gestion des boues de stations d'épuration
04	Entretien de stations d'épuration à filtres plantés de roseaux
05	Curage d'ouvrages assainissement
06	Nettoyage de réservoirs
07	Fourniture de réactifs
08	Contrôles réglementaires
09	Aide à la maintenance électromécanique
10	Aide à la maintenance en électricité et automatisme
11	Location de groupe électrogène
12	Autocontrôle Eau Potable
13	Contrôles et maintenance des appareils de régulation de pression
14	Gestion des abonnés : interventions terrain

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90480000-5	Service de gestion du réseau d'assainissement

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois **en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.**

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an. L'accord-cadre est conclu à compter du 24 novembre 2024 ou, à défaut, à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. **La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.**

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU)
- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE)

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe). **Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.**

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :** <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

PIECES DE LA CANDIDATURE :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
LOTS 2, 3, 4, 5, 6 et 12 : <ul style="list-style-type: none"> - Accréditation du laboratoire réalisant les analyses (lots 2,3, 6 et 12) - Accréditations des centres de traitement des déchets (lots 2,3, 4, 5 et 12)
LOTS 5,6, 7, 8, 9, 10,11 et 13: Liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix unitaires (BPU)
Le détail quantitatif estimatif (DQE)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

6.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format **XAdES, CAdES ou PAdES**. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être **une signature avancée reposant sur un certificat qualifié**, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2024-32CA. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document**.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR LE LOT 1 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %																																	
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel). L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = (50) * (P0/P)$ <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>																																	
NOTE QUALITE	60 %																																	
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée. La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Présentation de la méthodologie employée pour chaque type de recherche de fuites, exemples de rapport d'intervention (30 points) - Description des moyens matériels et humains du candidat, y compris pour répondre à l'urgence et astreinte, avec engagement sur les délais d'intervention et de transmission des rapports (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" data-bbox="333 1335 999 1547"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>30</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="333 1581 999 1751"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<i>Très satisfaisant</i>	20	points	<i>Satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																																
<i>Satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																
<i>Très satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																

POUR LES LOTS 2.3 ET 12 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %																		
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel). L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p align="center">NP = (50) * (P0/P)</p> <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>																		
NOTE QUALITE	60 %																		
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser chacune des prestations attendues (exemples de rapport d'étude ou d'intervention – exemple de bordereau de suivi de déchets - accréditation du laboratoire réalisant les analyses - accréditations des centres de traitement des déchets) (30 points) - Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du CCTP, avec engagement sur les délais d'intervention et/ou de transmission des rapports (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td align="center">30</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td align="center">20</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Assez satisfaisant</i></td> <td align="center">15</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td align="center">10</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td align="center">5</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td align="center">0</td> <td align="center">point</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																	
<i>Satisfaisant</i>	20	points																	
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																	
<i>Moyen</i>	10	points																	
<i>Insuffisant</i>	5	points																	
<i>Sans réponse</i>	0	point																	

<i>Très satisfaisant</i>	20	points
<i>Satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

POUR LE LOT 4 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel). L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p style="text-align: center;">NP = (50) * (P0/P)</p> <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>

NOTE QUALITE	60 %																																	
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser chacune des prestations attendues (accréditations des centres de traitement des déchets - exemple de rapport d'étude ou d'intervention - exemple de Bordereau de Suivi de Déchets.) (30 points) - Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du CCTP, avec engagement sur les délais d'intervention et/ou de transmission des rapports (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" data-bbox="333 831 999 1041"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>30</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="333 1084 999 1258"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<i>Très satisfaisant</i>	20	points	<i>Satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																																
<i>Satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																
<i>Très satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																

POUR LE LOT 5 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel).</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points.</p> <p>Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p style="text-align: center;">NP = (50) * (P0/P)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>

NP : Note de l'offre considérée
P0 : Meilleur prix
P : Prix de l'offre considérée

Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat.
La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)

NOTE QUALITE

60 %

La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.

La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :

- Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations (Description des éléments de sécurité (EPI et EPC) mis en place pour les interventions, liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants, accréditations des centres de traitement des déchets, exemple de rapport d'étude ou d'intervention, exemple de Bordereau de Suivi de Déchets) (30 points)
- Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, y compris en urgence et en astreinte, avec engagement sur les délais d'intervention et/ou de transmission des rapports (20 points)

Selon les barèmes suivants :

<i>Très satisfaisant</i>	30	points
<i>Satisfaisant</i>	20	points
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

<i>Très satisfaisant</i>	20	points
<i>Satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

Note NQ
sur 50 points

POUR LE LOT 6 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %																		
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel).</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points.</p> <p>Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p style="text-align: center;">NP = (50) * (P0/P)</p> <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>																		
NOTE QUALITE	60 %																		
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations (Description des éléments de sécurité (EPI et EPC) mis en place pour les interventions, liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants, accréditation du laboratoire réalisant les analyses, fiches de données sécurité des produits utilisés, exemple de rapport d'intervention, exemple de Bordereau de Suivi de Déchets.) (30 points) - Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, y compris en urgence et en astreinte, avec engagement sur les délais d'intervention et/ou de transmission des rapports (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Très satisfaisant</i></td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Satisfaisant</i></td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Assez satisfaisant</i></td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Moyen</i></td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Insuffisant</i></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Sans réponse</i></td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">point</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																	
<i>Satisfaisant</i>	20	points																	
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																	
<i>Moyen</i>	10	points																	
<i>Insuffisant</i>	5	points																	
<i>Sans réponse</i>	0	point																	

<i>Très satisfaisant</i>	20	points
<i>Satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

POUR LE LOT 7 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel). L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p style="text-align: center;">NP = (50) * (P0/P)</p> <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>

NOTE QUALITE	60 %																																	
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations (Description des éléments de sécurité (EPI et EPC) mis en place pour les interventions, liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants, exemple de bon de livraison) (30 points) - Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, avec engagement sur les délais de livraison - Fiches techniques des réactifs proposés (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" data-bbox="333 831 999 1041"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>30</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="333 1084 999 1258"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<i>Très satisfaisant</i>	20	points	<i>Satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																																
<i>Satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																
<i>Très satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																

POUR LE LOT 8 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel).</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points.</p> <p>Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p style="text-align: center;">NP = (50) * (P0/P)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>

NP : Note de l'offre considérée
P0 : Meilleur prix
P : Prix de l'offre considérée

Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat.
La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)

NOTE QUALITE

60 %

La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.

La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :

- Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations (Description des éléments de sécurité (EPI et EPC) mis en place pour les interventions, liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants, exemple de rapport d'intervention) (30 points)
- Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, avec engagement sur les délais d'intervention et de transmission des rapports (20 points)

Selon les barèmes suivants :

<i>Très satisfaisant</i>	30	points
<i>Satisfaisant</i>	20	points
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

<i>Très satisfaisant</i>	20	points
<i>Satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

Note NQ
sur 50 points

POUR LES LOTS 9, 10 ET 11 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %																		
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel).</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points.</p> <p>Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p align="center">NP = (50) * (P0/P)</p> <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>																		
NOTE QUALITE	60 %																		
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations (Description des éléments de sécurité (EPI et EPC) mis en place pour les interventions, liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants, exemple de rapport d'étude ou d'intervention) (30 points) - Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, y compris en urgence, avec engagement sur les délais d'intervention et/ou de transmission des rapports (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td align="center">30</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td align="center">20</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Assez satisfaisant</i></td> <td align="center">15</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td align="center">10</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td align="center">5</td> <td align="center">points</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td align="center">0</td> <td align="center">point</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																	
<i>Satisfaisant</i>	20	points																	
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																	
<i>Moyen</i>	10	points																	
<i>Insuffisant</i>	5	points																	
<i>Sans réponse</i>	0	point																	

<i>Très satisfaisant</i>	20	points
<i>Satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

POUR LE LOT 13 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel). L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> <p style="text-align: center;">NP = (50) * (P0/P)</p> <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>

NOTE QUALITE	60 %																																	
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations (Description des éléments de sécurité (EPI et EPC) mis en place pour les interventions, liste des habilitations, CACES et CATEC des agents intervenants, exemple de rapport d'étude ou d'intervention, catalogue pièces tarif prix public avec engagement de remise) (30 points) - Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, avec engagement sur les délais d'intervention et/ou de transmission des rapports (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" data-bbox="333 864 999 1075"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>30</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="333 1120 999 1292"> <tbody> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	30	points	<i>Satisfaisant</i>	20	points	<i>Assez satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<i>Très satisfaisant</i>	20	points	<i>Satisfaisant</i>	15	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Insuffisant</i>	5	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 50 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	30	points																																
<i>Satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																
<i>Très satisfaisant</i>	20	points																																
<i>Satisfaisant</i>	15	points																																
<i>Moyen</i>	10	points																																
<i>Insuffisant</i>	5	points																																
<i>Sans réponse</i>	0	point																																

POUR LE LOT 14 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Qualité	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant détail quantitatif estimatif (non contractuel).</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 50 points.</p>	<p>Note NP sur 50 points</p>

Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$NP = (50) * (P0/P)$$

NP : Note de l'offre considérée

P0 : Meilleur prix

P : Prix de l'offre considérée

Une note NP sur 50 points sera attribuée à chaque candidat.

La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative)

NOTE QUALITE

60 %

La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.

La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :

- Méthodologie : Description des méthodologies employées pour réaliser les prestations, et notamment pour la prise de RDV, exemple de rapport d'intervention, fiches techniques des pièces et fournitures, notamment pour la pose des compteurs (30 points)
- Description des moyens humains et techniques dont dispose le candidat pour répondre aux attentes du présent CCTP, avec engagement sur les délais d'intervention et de transmission des rapports (20 points)

Selon les barèmes suivants :

<i>Très satisfaisant</i>	30	points
<i>Satisfaisant</i>	20	points
<i>Assez satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

<i>Très satisfaisant</i>	20	points
<i>Satisfaisant</i>	15	points
<i>Moyen</i>	10	points
<i>Insuffisant</i>	5	points
<i>Sans réponse</i>	0	point

Note NQ
sur 50 points

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours avant la date limite de réception des offres.**

Après ce délai, les candidats ne pourront plus demander de précisions sur le contenu du dossier.

Renseignement(s) administratif(s) :
Service Commun Marchés Publics
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX
Mmes PLUCHART / GILLES / MORLET /
EYANG EDANG
Tél : 03 26 53 37 08 / 09 / 34 / 35

Renseignement(s) technique(s) :
EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Régie Eau/assainissement
Madame Marianne ZACCONE
Tel. : 06 71 07 57 89

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction

ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du préfet Claude Erignac - 54038 Nancy cedex.

9 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*

